

Image not found or type unknown



Liquidation judiciaire pour cessation d'activité

Par **dinosaure**, le **19/10/2010** à **06:40**

Bonjour,

en 2006,j'ai vendu mon fond de commerce a une personne de mauvaise foi,car j'ai eu beaucoup de probleme pour me faire payé.nous sommes aller jusqu'au tribunal de commerce ,est apres plus d'un ans de bagarre,j'ai récupérer mon fond,mais le problème est que mon acheteur est parti a la cloche de bois en emportant tous le materiel et la licence .aujourd'hui,je me retrouve a payer un loyer pour une affaire inexploitable est invendable,puije demander une liquidation judiciaire ce qui me dispenserait de regler le loyer.